



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 février 2024

APPEL A PROJETS FRANCE 2030 : PLUS DE 5M€ POUR FAIRE EMERGER LES APPAREILS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES METIERS D'AVENIR ET LES METIERS EN MUTATION EN PAYS DE LA LOIRE

Dans le cadre du volet régionalisé de France 2030, l'Etat, le conseil régional Pays de la Loire et la Banque des Territoires, opérateur pour le compte de l'Etat et du conseil régional, se mobilisent pour anticiper les profondes mutations en matière de formation professionnelle de ces prochaines années. Pour y parvenir, un appel à projet France 2030 régionalisé « Aides à l'innovation – Bottom up - Projets de Formations Professionnelles » est ouvert et propose un soutien à l'ingénierie et l'amorçage de projets partenariaux de formations professionnelles.

UN DISPOSITIF DOTÉ D'UNE ENVELOPPE DE PLUS DE 5 M € APPORTÉS À PARITÉ PAR L'ÉTAT ET LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Le présent appel à projets concerne les projets de formation professionnelle et vise à accompagner les entreprises dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles. Cette anticipation se traduira notamment par le développement des compétences pour l'exercice de nouveaux métiers. Elle permettra d'encourager l'émergence de solutions innovantes avec un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement.

Cet appel à projets constitue le quatrième axe d'intervention de « France 2030 régionalisé », financé à parité entre l'Etat et la Région Pays de la Loire, et opéré pour le compte de l'Etat et de la Région, par la Banque des Territoires.

Qui peut candidater à cet appel à projets ?

Les organismes de formation, associations, collectivités territoriales, entreprises ou groupements d'entreprises de la région Pays de la Loire peuvent répondre à cet appel à projets.

Les projets présentés doivent répondre à un besoin exprimé par les entreprises ou les filières présentes en Pays de la Loire et prendre en compte les priorités inscrites dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), ainsi que celles de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (SREFOP).

L'appel à candidature est ouvert depuis le 14 décembre 2023 et sera clôturé le 31 décembre 2025.

Pour consulter le cahier des charges et déposer une candidature :

<https://www.banquedesterritoires.fr/pays-de-la-loire-appel-projets-du-volet-regionalise-ingenierie-de-formation-professionnelle-ifp>

France 2030 RÉGIONALISÉ

Le volet régionalisé conserve le même principe de parité que dans le 3^e Programme d'investissements d'avenir, : 1€ investi par une Région pour 1€ investi par l'Etat. Cette logique de co-investissement et de co-décision État-Région permet de donner une place centrale aux acteurs locaux pour soutenir l'innovation au cœur des territoires.

Au total, à l'échelle nationale, ce programme représente 1 milliard d'euros de fonds publics. En Pays de la Loire, ce sont près de 40 millions d'euros qui sont mobilisés à parts égales par l'Etat et la Région dans le cadre de France 2030.

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

www.banquedesterritoires.fr |   

Contacts presse

Préfecture de région Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle
02 40 41 20 90/91

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

**Banque des Territoires Direction Régionale
Pays de la Loire – Groupe Caisse des Dépôts**
02 41 20 23 86
Marie-Line.Brunelliere@caissedesdepots.fr
